



Déduction pour produits et services de soutien aux personnes handicapées



Soutien provincial



Finautonome



C'est quoi ?

Une déduction des dépenses que vous avez déboursées dans l'année qui vous a permis de travailler, de fréquenter un établissement d'enseignement ou de faire de la recherche pour laquelle vous avez reçu une subvention



Pour qui ?

Les particuliers qui ont une déficience des fonctions physiques ou mentales et qui ont payé certains frais médicaux, (certaines conditions s'appliquent voir le formulaire TP-358.0.1 Revenu Québec).

Seul la personne en situation d'handicape peut faire la demande.



Combien ?

Faire la compilation de vos dépenses net admissibles.

Inscrivez le montant le moins élevé entre le revenu gagné et la somme des dépenses net à la ligne 250 de votre déclaration de revenus

Se référer au formulaire TP-358.0.1 Revenu Québec



Frais admissibles ?

- **Aide-mémoires ou aides organisationnelles** -pour une personne ayant une déficience des fonctions mentales
- **Animal d'assistance** – animal d'assistance spécialement dressé pour aider une personne à vivre avec sa déficience (voir liste)
- **Fauteuil de travail ergonomique** – un fauteuil de travail ergonomique pour une personne ayant une déficience grave et prolongée des fonctions physiques.
- **Tableaux de symboles Bliss** ou dispositifs semblables qui aident les personnes ayant un trouble de la parole à communiquer

Pour avoir toutes les dépenses admissibles consultez le formulaire TP-358.0.1 Produits et services de soutien aux personnes handicapées et toute attestation d'un médecin qui peut être requise



Comment l'avoir ?

1 Étape 1 :

Conserver toutes les factures et preuves de paiement

2 Étape 2 :

Utilisez le TP-358.0.1 pour connaître toutes les conditions qui donnent droit à cette déduction et pour en calculer le montant, et le joindre à votre déclaration de revenu.

3 Étape 3 :

Inscrivez le montant obtenu dans le calcul du formulaire TP-358.0.1 à la ligne 250 de votre déclaration Revenu Québec.

Conseils pratiques

Vous pouvez consulter le guide IN-132 :
Les personnes handicapées et la fiscalité



Avantage

- Obtenir une réduction sur les impôts à payé

1-833-866-7334

finautonome.org

